



Charte de fonctionnement du comité éthique

La charte explique comment fonctionne le comité éthique.

Il y a un comité éthique à la Fondation Pluriel.

Le comité éthique peut aider :

- Les personnes accompagnées par la Fondation Pluriel.
- Les familles.
- Les professionnels.

Le comité éthique respecte les valeurs de la Fondation,
par exemple : les personnes handicapées
ont les mêmes droits que tout le monde.

Le comité éthique donne son avis en tenant compte des lois.



A quoi sert le comité éthique ?

Le comité éthique peut vous aider :

- Si vous vivez une situation difficile.
- Si vous pensez qu'une situation n'est pas juste.
- Si vous avez besoin d'aide pour prendre une décision.
- Si vous ne connaissez personne pour vous aider.

Le comité d'éthique peut faire changer les choses.

Mais le comité ne prend pas de décision.

Qui fait partie du comité d'éthique ?

Le Président de la Fondation Pluriel.

Des élus de la Fondation Pluriel.

Le directeur général de la Fondation Pluriel.

Des professionnels de la Fondation Pluriel.

Des personnes accompagnées par la Fondation Pluriel.

Des familles, des tuteurs et des curateurs.

D'autres personnes peuvent être invitées.

Comment faire pour demander de l'aide au comité éthique ?

Il faut remplir une fiche.

La fiche s'appelle la fiche de saisine.

La fiche est à disposition dans votre établissement ou service.

Vous pouvez remplir la fiche et l'envoyer au comité éthique.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir la fiche,

vous pouvez appeler Droits Devant 25 au : 09 61 20 37 12